

# BAREME DES HONORAIRES

## I / TRANSACTION

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et constitution du dossier de vente et d'accompagnement de la signature du mandat à la signature définitive devant notaire. Ils sont exigibles uniquement lorsque la vente est effective et définitive.

Taux d'honoraires (par tranche non cumulative, du prix de vente) : 5%TTC jusqu'à 500.000€,  
4 % TTC entre 500.000€ et 1.000.000€ et 3,6% TTC au dessus de 1.000.000€

Les honoraires à la charge de l'acquéreur sont calculés sur le prix de vente.

Mandat de recherche acquéreur, la rémunération est de 3%TTC du prix de vente, à la charge de l'acquéreur.

Minimum de perception : 10.000 € TTC

## II / LOCATION habitation (meublée ou non meublée), conformément à la Loi ALUR (zone très tendue)

1/ Honoraires part locataire :

- Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail : 12€ TTC / m<sup>2</sup>
- Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC / m<sup>2</sup>

2/ Honoraires part propriétaire (avec un minimum de perception de 500,00€ TTC):

Idem « 1/ Honoraires part locataire » + Commercialisation & publicité : 10€ TTC / m<sup>2</sup>

## III / Autres honoraires de LOCATION :

1/ Boxes et parkings (à la charge de chaque partie) : 150,00€ TTC

2/ Baux Code Civil (à la charge de celui indiqué au bail) : 25€ TTC / m<sup>2</sup>

3/ Cession de Droit de bail (à la charge de celui indiqué au bail) :

10% TTC du montant de la cession (avec un minimum de perception de 2.400€ TTC)

4/ Baux commerciaux et professionnels (à la charge de celui indiqué au bail) :

15% TTC du loyer de première période triennale hors charges/hors taxes.

## IV / GESTION LOCATIVE (à la charge du propriétaire)

a) Les honoraires sont un pourcentage du total des encaissements mensuels par lot :

Pour un montant mensuel compris entre 0 et 999,00 € : 5,8 % TTC

Pour un montant mensuel de plus de 1.000,00 € : 5 % TTC

Honoraires de base mensuel minimum : 25,00 € TTC

b) Gestion administrative et technique des travaux :

- Pour un montant de travaux inférieur à 1.000€ TTC : dans la gestion de base
- Pour un montant de travaux supérieur à 1.000€ TTC : 5% TTC

c) Administration

- Etablissement des éléments pour délivrer un congé pour vente ou reprise : 120,00 € TTC
- Représentation devant toute administration, établissement, expert ou prestataire (y compris huissier, avocats, etc... lors d'un contentieux) ou aux assemblées générales : au temps passé
- Frais de constitution de dossier de prêts ou de subvention : 5% TTC du montant total

d) Vacations

- Honoraires de vacation aux heures ouvrables : 60,00€ TTC de l'heure
- Honoraires de vacation aux heures non-ouvrables : 120,00€ TTC de l'heure

Conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 29/06/1990 et Article L121-1 du code de la consommation, relatifs à la publicité des prix : la facturation de ses honoraires, par le professionnel, doit être strictement égale aux prix affichés, sous peine de poursuite.

Paris le 01/07/2020

TVA au taux actuellement en vigueur, soit 20%.

## **Stéphane Plaza Immobilier Paris 17 Monceau-Lévis**

Life, sarl au capital de 25.000€ - RCS Paris : 821 728 243 domiciliée au 87 rue de Lévis – 75017 PARIS.

Commerçant indépendant, membre du réseau franchisé Stéphane Plaza Immobilier

Carte Transaction et gestion n° : CPI 7501 2016 000 011 734 délivrée par la CCI de Paris.

Garantie financière Gestion : SOCAF – 26 av. de Suffren – 75015 / Montant : 30.000€ / N°31 374

RCP : MMA – 14 Bd. Oyon – 72030 LE MANS cedex 9 / n°105708080